

PROJET DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU DE BONIFATO

A la suite de l'article paru dans le Corse-Matin du jeudi 13 février, relatif à cette opération, l'O.E.H.C tient à apporter les précisions suivantes.

Projet de la station de traitement d'eau potable de Bonifato

Site actuel

[Plan Bonifato \(Vue en coupe\)](#)

[Station de Bonifato \(Vue en plan\)](#)

L'évolution de la réglementation, notamment des codes de l'environnement et de la santé publique, a rendu indispensable que l'O.E.H.C procède à la réhabilitation des prises hautes de la Figarella, avec la mise en place d'un débit réservé, ainsi qu'à la remise à niveau du système de traitement des eaux ainsi captées.

Il faut rappeler que le réseau dessert, en période hivernale la majorité des villages de Balagne (15 communes).

Le premier volet a été réalisé en 2011 après l'obtention d'un récépissé de déclaration (site NATURA 2000, évaluation des incidences, travaux en rivière....). Le second volet comprend la réalisation d'une station d'eau potable, adaptée à la qualité des eaux d'origine superficielles et susceptible d'apporter une sécurité optimale, en termes de santé publique aux populations desservies.

Le traitement actuel constitué d'une simple chloration n'a en effet pas suivi l'évolution des normes et une parfaite conformité au code de la santé publique et à l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le prélèvement passe par la mise en œuvre d'un dispositif de filtration sur sable en complément du traitement actuel. Cela implique la réalisation d'une nouvelle station.

Dans un 1^{er} temps, le projet élaboré par l'O.E.H.C implantait la station de traitement sur le parking existant, à l'entrée de la piste forestière menant au départ du GR20. Les services de l'ONF ainsi que le Maire de Calenzana ont donné un avis très réservé quant à cette implantation, estimant que d'une part, la construction était trop exposée et générait des nuisances visuelles fortes et que d'autre part, le stationnement en période d'affluence touristique serait très perturbé et diminué.

La commune de Calenzana a alors porté à la connaissance des services de l'O.E.H.C la possibilité de construire les installations de traitement nécessaires sur un terrain actuellement bâti (écuries), situé en bordure de la RD 251, en contrebas de la maison forestière de Bonifato. L'utilisation de ce terrain a également obtenu l'accord de l'ONF, gestionnaire du site. La zone est certes « naturelle » mais ne se trouve pas dans l'emprise du site NATURA 2000 du « massif du Cinto » situé à environ 500 m en amont (voir carte ci-après).

L'O.E.H.C a donc ainsi élaboré un nouveau projet, le caractère exigü du site imposant de revoir la conception de la station. En intégrant les ouvrages hydrauliques sous dalle, la surface au sol totale du bâtiment a été ramenée à 96 m²;

Cette conception sous dalle conduit à la réalisation de terrassements à une profondeur d'environ -3 m par rapport au terrain naturel. L'O.E.H.C a, d'ores et déjà, fait intervenir une entreprise spécialisée pour définir les conditions techniques de réalisation, assurant la préservation des ouvrages environnants (Route Départementale, Maison forestière).

L'O.E.H.C, a également porté un soin particulier à l'aspect architectural de la construction en optimisant les volumes, le bâtiment étant pensé pour « imiter » une habitation. Ainsi, il a été choisi de ne mettre en place que de petites ouvertures. La toiture terrasse a été remplacée par un toit à une pente recouvert de tuiles en canal. Enfin, la totalité des murs extérieurs de la station seront recouverts de pierres sèches de la région.

Le montant HT de l'opération a été estimé par les services techniques de l'O.E.H C à 915.000 €.